

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1907

15 septembre 2010

SOMMAIRE

3W Power Holdings S.A.	91497	MPP Invest 2 S.A.	91501
4Climate S.à r.l.	91528	NeoElectra Lux S.à r.l.	91501
Abacus Financial Assets Recovery Corporation S.A.	91513	New Market Investors S.A.	91499
ABK S.A.	91516	One Distribution Lux 2 S.à r.l.	91497
Acacia S.à r.l.	91490	Otéra Luxembourg Holdco S.à r.l.	91502
Addis S.à r.l.	91532	Predicare S.à r.l.	91502
Avanzia Bank S.A.	91490	Prize Holdings 1 S.à r.l.	91502
Airport Center Luxembourg GmbH	91528	Profilex S.A.	91514
Allied Luxembourg S.à r.l.	91531	Proni Invest S.A.	91514
Arcadia Gestion S.A.	91498	Property and Development S.A.	91531
Axxion S.A.	91533	Rawholding S.A.	91514
Bremonhill Investment S.A.	91531	RR Donnelley Luxembourg S.à r.l.	91515
B&S Holding S.à r.l.	91515	SARL Cottage	91516
Burlington Properties S.A.	91533	Skype Luxembourg Holdings S.A.	91517
Cajas Españolas De Ahorros II Sicav	91499	Skype Luxembourg Holdings S.à r.l.	91517
CDA Investment S.A.	91534	Springboard Acquisitions S.à r.l.	91515
CETP Participations S.à r.l. SICAR	91498	Springboard Finance Holdco S.à r.l.	91515
Chesnut Holdings S.à r.l.	91493	Springboard Finance S.à r.l.	91516
Climalux S.A.	91493	Springboard Investments S.à r.l.	91516
Compagnie Financière Roger Zannier ...	91500	Star Participations S.A.	91527
Cygnus S.à r.l.	91494	Thill-Loehr S.à r.l.	91527
Datatec International Holding S.A.	91534	Tizia	91529
Edessa SA	91527	TK NorthTrek S.à r.l.	91527
Eurazeo Services Lux.	91501	TNE Lux S.à r.l.	91534
FBH, Inc., S.à r.l.	91502	Toy Holding S.A.-SPF	91500
Gumtree S.à r.l.	91493	Ultimal S.A.	91514
IFI Estates S.A.	91536	Vieira & Nunes Associés S. à r.l.	91528
La Chine Impériale S.à r.l.	91500	Vieira S. à r.l.	91528
Max Lease Sarl	91494	VLUXIMO S.A.	91528
MCG Investments S.à r.l.	91501	Willow S.à r.l.	91494
		Zelaika S.A.	91497

Acacia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.117.800,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.972.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097976/11.

(100110507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Advanzia Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 109.476.

—
In the year two thousand and ten, on the fifth day of January.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Maître Marco RASQUÉ DA SILVA, residing in Luxembourg, acting under a proxy dated 4th January 2010 given by Mr Dag Sorsdahl and Mr Marc Hentgen as authorised representatives of the board of directors of Advanzia Bank S.A., a société anonyme, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered under R.C.S. number Luxembourg B 109.476 (the "Company"), which was incorporated by deed of the undersigned notary on 19th July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n° 1315 of 2nd December 2005, and whose articles of association have been amended for the last time on 27th October 2009 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial n° 2384 of 7th December 2009 (the "EGM"), pursuant to the resolutions of the board of directors of the Company adopted at its meeting held on 12th October 2009 (such proxy and a certified extract of the minutes of such meeting shall, after having been initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, be registered together with the present deed), requested the notary to record the following declarations:

(I) the EGM resolved to increase the share capital of the Company by one million two hundred fifty-two thousand and five hundred Euro (€1,252,500) from fifteen million twenty-six thousand eight hundred eighty-seven Euro and twenty-five cents (€15,026,887.25) to sixteen million two hundred seventy-nine thousand three hundred eighty-seven Euro and twenty-five cents (€16,279,387.25) by the issue of fifteen thousand (15,000) new ordinary shares of a nominal value of eighty-three Euro and fifty cents (€83.50) each to be paid-up with a share premium of one hundred and sixteen Euro and fifty cents (€116.50) per new ordinary share to be allocated to the freely distributable share premium account (the "New Shares"), with full preferential subscription rights to the existing shareholders;

(II) a total of eleven thousand thirty-six (11,036) New Shares have been subscribed and fully paid by the shareholders of the Company at the EGM;

(III) the unexercised remaining balance of three thousand nine hundred sixty-four (3,964) preferential subscription rights for an equal number of New Shares (the "Relevant Shares"), have been allocated to the shareholders who did not subscribe during the EGM;

(IV) the EGM granted authority to the board of directors of the Company to issue and allocate the Relevant Shares upon receipt of the subscription price therefor within the subscription period which the board of directors of the Company determined to start on 28th October 2009 for a period of thirty (30) days and which ended on 26th November 2009 (the "Subscription Period") and to record the issue of the Relevant Shares by notarial deed;

(V) that according to article 32-3 (7) of the law dated 10th August 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), "unexercised subscription rights shall, after the end of the subscription period, be sold publicly by the company on the Luxembourg Stock Exchange;...";

(VI) on the basis of the foregoing, during the Subscription Period, a further one thousand four hundred thirty-two (1,432) preferential subscription rights have been exercised and one thousand four hundred thirty-two 1,432 New Shares have been issued fully paid by the board of directors of the Company against the receipt of an aggregate subscription price of two hundred eighty-six thousand four hundred Euro (€286,400);

(VII) the Company has in accordance with the Law, and following the end of the Subscription Period, proceeded on 16th December 2009 with the public auction at the Luxembourg Stock Exchange of two thousand five hundred thirty-

two (2,532) unexercised preferential subscription rights to subscribe to the remaining two thousand five hundred thirty-two (2,532) Relevant Shares (the "Auction");

(VIII) at the Auction all the remaining preferential subscription rights were sold and subsequently exercised. As a result the board of directors of the Company issued a further two thousand five hundred thirty-two (2,532) Relevant Shares of a nominal value of eighty-three Euro and fifty cents (€83.50) each, against the receipt of the payment of an aggregate subscription price of five hundred and six thousand four hundred Euro (€506,400) by the adjudicatee who had bought all the preferential subscription rights sold by the Company at the Auction.

Evidence of the payment of the subscription price of the total of three thousand nine hundred sixty-four (3,964) Relevant Shares issued during the Subscription Period and following the Auction in an aggregate amount of seven hundred ninety-two thousand eight hundred Euro (€792,800) has been shown to the undersigned notary.

Following the issuance of the Relevant Shares against cash and the consequential share capital increase by three hundred thirty thousand nine hundred ninety-four Euro (€330,994) and allocation to the freely distributable share premium account of four hundred sixty-one thousand eight hundred and six Euro (€461,806), the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association shall hereafter read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at sixteen million two hundred seventy-nine thousand three hundred eighty-seven Euro and twenty-five cents (€16,279,387.25) divided into (i) twelve thousand nine hundred and sixty-four (12,964) class A shares (the "Class A Shares"), eight thousand seven hundred fifty-two (8,752) class A1 shares (the "Class A1 Shares"), three thousand two hundred and eightyseven (3,287) class B shares (the "Class B Shares"), fourteen thousand five hundred and sixty-one (14,561) class B1 Shares (the "Class B1 Shares"), one hundred fifteen thousand seven hundred thirteen (115,713) class C Shares (the "Class C Shares"), thirty-nine thousand four hundred fifty-four (39,454) class D shares (the "Class D Shares") having a nominal value of eighty-three Euro and fifty cents (€83.50) each and (ii) four thousand eight hundred (4,800) preferential non voting class G shares (the "Class G Shares"), three thousand three hundred and eighty (3,380) non voting class G1 shares (the "Class G1 Shares") and seven thousand two hundred and ninety-nine (7,299) non voting preferred class F shares (the "Class F Shares") with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (€1.25) each, representing in total two hundred ten thousand two hundred and ten (210,210) shares."

Expenses:

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at EUR 2,300.-

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinquième jour du mois de janvier.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Maître Marco RASQUÉ DA SILVA

résidant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration en date du 4 janvier 2010 donnée par M. Dag Sorsdahl et M. Marc Hentgen en tant que représentants du conseil d'administration d'Avanzia Bank S.A., une société anonyme ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 109.476 (la «Société»), qui a été constituée par acte reçu du notaire instrumentant en date du 19 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n° 1315 du 2 décembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 27 octobre 2009, publié au Mémorial numéro 2384 du 7 décembre 2009 (l'«AGE») conformément aux décisions prises par le conseil d'administration de la Société lors de sa réunion du 12 octobre 2009 (cette procuration sera à enregistrer avec cet acte après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant), a requis le notaire de prendre acte des déclarations suivantes:

(I) l'AGE a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un million deux cent cinquante-deux mille cinq cents Euro (€1.252.500) de quinze millions vingt-six mille huit cent quatre-vingt-sept Euro et vingt-cinq Cent (€15.026.887,25) à seize millions deux cent soixante-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-sept Euro et vingt-cinq Cent (€16.279.387,25) par l'émission de quinze mille (15.000) nouvelles actions ordinaires, chacune d'une valeur nominale de quatre-vingt-trois Euro et cinquante Cent (€83,50), à libérer avec une prime d'émission par nouvelle action ordinaire de cent seize Euro et cinquante Cent (€116,50) à allouer au compte de la prime d'émission librement distribuable (les «Actions Nouvelles»), assorties des plein droits de souscription en faveur des actionnaires existants;

(II) un total d'onze mille trente-six (11.036) Actions Nouvelles a été souscrit et entièrement libérées par les actionnaires de la Société lors de l'AGE;

(III) le solde restant, non exercé, de trois mille neuf cent soixante-quatre (3.964) droits de souscription préférentiels pour un nombre égal d'Actions Nouvelles (les «Actions Restantes»), a été alloué aux actionnaires n'ayant pas souscrit lors de l'AGE;

(IV) l'AGE a donné au conseil d'administration de la Société le pouvoir d'émettre et d'allouer les Actions Restantes suite à la réception du prix de souscription endéans la période de souscription que le conseil d'administration a décidé de débiter le 28 octobre 2009 pour une période de trente (30) jours se terminant le 26 novembre 2009 (la «Période de Souscription»), et de constater l'émission des Actions Restantes par acte notarié;

(V) que conformément à l'article 32-3 (7) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales dans sa version consolidée (la «Loi»), «les droits de souscription non exercés après la clôture de la période de souscription sont vendus publiquement par la société à la Bourse de Luxembourg; ...»;

(VI) sur base de ce qui a été dit ci-avant, lors de la Période de Souscription mille quatre cent trente-deux (1.432) droits de souscription préférentiels supplémentaires ont été exercés et mille quatre cent trente-deux (1.432) Actions Nouvelles ont été émises et entièrement libérées par le conseil d'administration de la Société en contrepartie de la réception du prix de souscription de deux cent quatre-vingt-six mille quatre cents Euro (€286.400);

(VII) conformément à la Loi et suite à la fin de la Période de Souscription, la Société a procédé le 16 décembre 2009, à la vente publique auprès de la Bourse de Luxembourg de deux mille cinq cent trente-deux (2.532) droits de souscription préférentiels non exercés concernant la souscription des deux mille cinq cent trente-deux (2.532) Actions Restantes (la «Vente Publique»);

(VIII) lors de la Vente Publique, tous les droits de souscription préférentiels restant ont été vendus et par la suite exercés. Par conséquent, le conseil d'administration de la Société a émis deux mille cinq cent trente-deux (2.532) Actions Restantes supplémentaires, chacune d'une valeur nominale de quatre-vingt-trois Euro et cinquante Cent (€83,50), en contrepartie de la réception du paiement du prix de souscription total de cinq cent six mille quatre cents Euro (€506.400) par l'acheteur qui a acheté tous les droits de souscription préférentiels vendus par la Société lors de la Vente Publique.

Preuve du paiement du prix de souscription d'un total de trois mille neuf cent soixante-quatre (3.964) Actions Restantes émises pendant la Période de Souscription et suite à la Vente Publique, pour un montant total de sept cent quatre-vingt-douze mille huit cents Euro (€792,800), a été montrée au notaire instrumentant.

Suite à l'émission des Actions Restantes en contrepartie du paiement en numéraire et l'augmentation conséquente du capital social de trois cent trente mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Euro (€330.994) et l'allocation au compte de la prime d'émission librement distribuable de quatre cent soixante et un mille huit cent six Euro (€461,806), le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société aura la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à seize millions deux cent soixantedix-neuf mille trois cent quatre-vingt-sept Euro et vingt-cinq Cent (€ 16.279.387,25), divisé en (i) douze mille neuf cent soixante-quatre (12.964) actions de classe A (les "Actions de Classe A"), huit mille sept cent cinquante-deux (8.752) actions de classe A1 (les "Actions de Classe A1"), trois mille deux cent quatre-vingt-sept (3.287) actions de classe B (les "Actions de Classe B"), quatorze mille cinq cent soixante et une (14.561) actions de classe B1 (les "Actions de Classe B1"), cent quinze mille sept cent treize (115.713) actions de classe C (les "Actions de Classe C"), trente-neuf mille quatre-cent cinquante-quatre (39.454) actions de classe D (les "Actions de Classe D"), ayant une valeur nominale de quatre-vingt-trois Euros et cinquante Cent (€ 83,50) chacune et (ii) quatre mille huit cents (4.800) actions privilégiées sans droit de vote de classe G (les "Actions de Classe G"), trois mille trois cent quatre-vingts (3.380) actions sans droit de vote de classe G1 (les "Actions de Classe G1") et sept mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (7.299) actions privilégiées sans droit de vote de classe F (les "Actions de Classe F") ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq Cent (€ 1,25) chacune, représentant un total de deux cent dix mille deux cent dix (210.210) actions.»

Dépenses:

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des résolutions ci-dessus, sont estimés à approximativement EUR 2.300,

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite, le comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. RASQUE DA SILVA et C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1886. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097977/161.

(100110582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Chesnut Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098046/11.

(100110508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Gumtree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098162/11.

(100110509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Climalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 17.165.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 14 juin 2010

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Joseph THEYSEN, né le 4 août 1952 à Luxembourg et demeurant professionnellement rue de l'Industrie à L-3895 Foetz;
- Monsieur Paul MEYER, né le 9 septembre 1949 à Luxembourg et demeurant professionnellement rue de l'Industrie à L-3895 Foetz;
- Monsieur Günther LOES, né le 10 mars 1952 à Ludwigsburg et demeurant professionnellement rue de l'Industrie à L-3895 foetz;
- Monsieur André MEYRER, né le 5 août 1961 à Luxembourg et demeurant professionnellement rue de l'Industrie à L-3895 Foetz;
- Madame Yolande GUERSING, née le 7 juin 1967 à Creutzwald et demeurant professionnellement rue de l'Industrie à L-3895 Foetz.

Les mandats d'administrateur de Messieurs Joseph THEYSEN, Paul MEYER, Günther LOES, André MEYRER et de Madame Yolande GUERSING, ainsi nommés, viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Joseph THEYSEN, né le 4 août 1952 à Luxembourg et demeurant professionnellement rue de l'Industrie à L-3895 Foetz.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Joseph THEYSEN, ainsi nommé, viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises de la société MAZARS.

Le mandat du réviseur d'entreprises ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010100982/33.

(100112178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Max Lease Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 100.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2010.

Référence de publication: 2010098257/11.

(100110510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Willow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 762.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098465/11.

(100110512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Cygnus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.971,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 148.546.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of July.

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Sirius Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 10 rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.989 (the "Sole Shareholder"), represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand Duchy of Luxembourg.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Cygnus S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 10 rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.546, incorporated by a deed enacted on 9 October 2009, published in the Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations of 27 October 2009 number 2107 (the "Company"), amended by a deed enacted on 6 May 2010, published in the Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations of 29 May 2010 number 1121 and lastly amended by a deed enacted by Me Francis Kessler on 31 May 2010, not yet published in the Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations.

II.- That the 43 (forty-three) shares, with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each and representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from United States Dollars ("USD") to Euros ("EUR") and subsequent conversion of the currency of the nominal value of all the shares of the Company;
3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company relating to the share capital of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting as the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers this meeting as being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to convert the currency of the share capital of the Company with retroactive effect as of 1 January 2010 from USD 43,000 (forty-three thousand United States Dollars) to EUR 29,971 (twenty-nine thousand nine hundred seventy-one Euro) using the exchange rate USD/EUR of 0.697, rounded at the third decimal, provided by Reuters as at 1 January 2010.

It is further resolved to subsequently convert the currency of the nominal value of the shares of the Company from USD 1,000 (one thousand United States Dollars) to EUR 697 (six hundred ninety-seven Euro).

As a result of the above, the share capital of the Company now amounts to EUR 29,971 (twenty-nine thousand nine hundred seventy-one Euro) and is represented by 43 (forty-three) shares with a nominal value of EUR 697 (six hundred ninety-seven Euro) each.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, it is resolved to amend with retroactive effect as of 1 January 2010 the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“Art. 6. Share capital. The share capital of the Company is fixed at EUR 29,971 (twenty-nine thousand nine hundred seventy-one Euro) represented by 43 (forty-three) shares fully paid in with a nominal value of EUR 697 (six hundred ninetyseven Euro) each.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the conversion of its share capital currency, have been estimated at about one thousand euro (€ 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document, the document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huitième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Sirius Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 10 rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.989 (l'«Associé Unique»), représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employéeprivée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand Duché de Luxembourg.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter comme suit:

I.- La partie comparante est l'Associé Unique de «Cygnus S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 10 rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.546, constituée par acte dressé le 9 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 27 octobre 2009, numéro 2107 (la «Société»), modifié par un acte dressé le 6 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 mai 2010,

numéro 1121, et dernièrement modifié par acte dressé par Me Francis Kessler le 31 mai 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

II.- Que les 43 (quarante-trois) parts sociales, d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Conversion de la devise du capital social de la Société du dollar américain («USD») à l'euro («EUR») et conversion subséquente de la devise de la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société concernant le capital social de la Société; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé de convertir la devise du capital social de la Société avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010 de 43.000 USD (quarante-trois mille dollars américains) en 29.971 EUR (vingt-neuf mille neuf cent soixante et onze euros) en utilisant le taux de change USD/EUR de 0,697, arrondi à la troisième décimale, fourni par Reuters au 1^{er} janvier 2010.

Il est en outre décidé de convertir par la suite la devise de la valeur nominale des parts sociales de la Société de 1.000 USD (mille dollars américains) en 697 EUR (six cent quatre-vingt-dix-sept euros).

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société s'élève maintenant à 29.971 EUR (vingt-neuf mille neuf cent soixante et onze euros) et est représenté par 43 (quarante-trois) parts sociales d'une valeur nominale de 697 EUR (six cent quatre-vingt-dix-sept euros) chacune.

Troisième résolution

En conséquence de la déclaration et des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010 afin de le lire comme suit:

«Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à 29.971 EUR (vingt-neuf mille neuf cent soixante et onze euros) représenté par 43 (quarante-trois) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de 697 EUR (six cent quatre-vingt-dix-sept euros) chacune.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette conversion de la devise du capital social, ont été estimés à environ mille euros (€ 1.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch/Alzette, au jour qu'en tête de ce document, lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en Anglais suivi d'une traduction en Français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8418. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur , (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010104509/134.

(100118300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Zelaika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 129.320.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire du 16 décembre 2009 que les personnes suivantes ont été réélues:

Administrateurs:

Monsieur Andrea DE MARIA, employé privé, demeurant 40 avenue de la Faïencerie L1510 Luxembourg.
Monsieur Riccardo MORALDI, expert-comptable, demeurant 40 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.
Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privé, demeurant 40 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.
Les mandats des administrateurs viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010099402/17.

(100111631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

3W Power Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 153.423.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 23 juillet 2010

En date du 23 juillet 2010, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris la résolution suivante:

de nommer Monsieur Horst Jörg Kayser, né le 16 décembre 1960 à Hildesheim (Allemagne), ayant comme adresse professionnelle, L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'année sociale 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

POUR 3W POWER HOLDINGS S.A.

Max Kremer

Référence de publication: 2010099405/17.

(100111880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

One Distribution Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 154.407.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 15 juillet 2010 que chacun le gérant actuel de la Société, M. Jeffrey Mark Drazan est qualifié en Gérant de Catégorie A.

Il résulte des mêmes résolutions que le nombre de gérants de la Société a été fixé à deux (2) et que M. Georges Dassonville, né à Falisolle, Belgique, le 2 janvier 1949, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Henri Kirpach, L-8237 Luxembourg, grand-Duché de Luxembourg, a été nommé nouveau Gérant de Catégorie B avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Il résulte des mêmes résolutions que le siège social de la Société a été transféré de 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg à 76, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour la Société

Référence de publication: 2010100044/20.

(100111948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Arcadia Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 114.043.

—
Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2010

Le vingt-neuf avril deux mille dix, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Arcadia Gestion S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 17, Boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg numéro B 114.043, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 9 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 624 du 25 mars 2006,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Moreau, demeurant à 26 Rue de Leudelange à L-8079 Bertrange.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carole André demeurant à 26 Rue de Leudelange à L-8079 Bertrange et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric Lepage demeurant à 26 Rue des Potalles à B-4520 Vinalmont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-1724 Luxembourg, 17, Boulevard Prince Henri à L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1724 Luxembourg, 17, Boulevard Prince Henri, à L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait le 29 avril 2010 à Bertrange

Signatures

Président / Scrutateur / Secrétaire

Référence de publication: 2010099472/38.

(100110567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

CETP Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.010.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 17 juin 2010:

Il résulte des décisions de l'assemblée générale de la Société du 17 juin 2010 que le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young est renouvelé pour l'exercice de la Société s'achevant le 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.
CETP Participations S.à r.l. SICAR
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010099487/16.

(100109999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Cajas Españolas De Ahorros II Sicav, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 68.589.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social de la société le lundi 12 avril 2010 à 11h

Résolution 5:

"L'Assemblée prend connaissance du décès de M. Xavier Tribo Boixareu, administrateur de la Société, survenu le 10 février 2010.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- M. Roberto Aleu Sánchez
- M. José María Renedo Cortés
- M. José María Abella Mascarilla
- M. José Ignacio Iglesias Lezama
- M. José María Marañón Barreras
- M. Diego Ruiz Carrillo
- M. Constantino Toribio García
- M. Angel María Cañadilla Moyano
- M. José Antonio Fernández Fernández

pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2011."

Résolution 6:

"L'Assemblée décide de reconduire le mandat de Deloitte SA. en tant que réviseur d'entreprises de la Société, pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2011."

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2010099480/31.

(100110587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

New Market Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 77.534.

—
Extrait du livre des procès-verbaux assemblée générale annuelle du 11 mai 2010

L'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes:

1) Elit à l'unanimité les administrateurs suivants:

- M. Nikolaos KOROGIANNAKIS, avocat, de nationalité grecque, demeurant à Bruxelles, Belgique
- Pagona LOUTRIDOU, employé, de nationalité grecque, demeurant à Athènes, Grèce
- Ekaterini MOUZAKI, avocat, de nationalité grecque, demeurant à Athènes, Grèce

Leur mandat étant valable pour un an, expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2011.

2) Renouvelle le mandat du Commissaire:

M. Georgios Georgiou -Kostakopoulos

Son mandat est valable pour un an et expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire 2011.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Copie conforme du livre des procès verbaux

Le Bureau

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

N.KOROGIANNAKIS

Le Membre du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010099519/23.

(100110320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Compagnie Financière Roger Zannier, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 68.554.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société COMPAGNIE FINANCIERE ROGER ZANNIER S.A. qui s'est tenue en date du 21 juillet 2010

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement d'adresse de Madame Emilie Zannier, Administrateur de catégorie B, qui est domiciliée au 8, Avenue Pictet de Rochemont, CH-1207 Genève.

Extrait certifié Conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010099488/15.

(100109867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

La Chine Impériale S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4676 Niedercorn, 8, rue Nicolas Theis.

R.C.S. Luxembourg B 96.408.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niedercorn, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099996/10.

(100112078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Toy Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 105.271.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 30 juin 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 30 juin 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour TOY HOLDING S.A.-SPF

Société de Gestion de Patrimoine Familial

Signature

Référence de publication: 2010101125/22.

(100111999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

MCG Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.502.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100017/10.

(100111897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

MPP Invest 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 149.206.

Statuts coordonnés, suite à une constatation de réduction de capital reçue par Maître Francis KESELLER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 mai 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010100029/11.

(100111918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

NeoElectra Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.070.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 mai 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010100032/11.

(100111905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Eurazeo Services Lux., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 3.139.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Reiffers, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché du Luxembourg), en date du 26 mai 1937, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C - N°59 du 19 juin 1937. Modifié en date du 20 décembre 1966, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C - N°10 du 25 janvier 1967. Modifié en date du 30 septembre 1987, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C - N°5 du 7 janvier 1988. Modifié en date du 12 décembre 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C - N°135 du 20 mars 1997. Modifié en date du 29 juin 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C - N°698 du 29 septembre 1998. Modifié en date du 28 mai 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C - N°1257 du 27 novembre 2003. Modifié en date du 28 novembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C - N°106 du 27 janvier 2004. Modifié en date du 1^{er} avril 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C - N°662 du 29 juin 2004.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009, approuvé lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 21 avril 2010, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

François PFISTER / Christophe AUBUT

Administrateurs

Référence de publication: 2010104261/22.

(100117088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Otéra Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 104.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010100048/11.

(100111937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Prize Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 150.480.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 juin 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100058/11.

(100111935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Predicare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.926.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 23 juillet 2010

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale de la Société en date du 23 juillet 2010 que:

1. Monsieur Dominique COUASSE, gérant de la Société, a démissionné avec effet au 30 juin 2010.

2. Monsieur Philippe CHOSSONNERY, né le 25 mai 1970 à Besançon (France), demeurant au 10, rue Saint Didier, F-75016 Paris, a été nommé gérant de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2010, pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale de la Société en relation avec l'approbation des comptes au 31 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100064/15.

(100111901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

FBH, Inc., S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.011,00.

Siège de direction effectif: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 154.527.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the seventeenth day of June.

In front of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held a general meeting of the sole member of "FBH, Inc. S.à r.l.", a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington DE 19808, County of New Castle, State of Delaware, United States of America (the "Company").

The meeting is presided by Charles de Kerchove, attorney-at-law, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Rachel UHL, lawyer, residing at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, lawyer residing at Luxembourg.

The chairman requests the notary to note that:

I.- The sole member of the Company is Pearson Luxembourg N°2 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 17, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the

Luxembourg Trade and Companies Trade Register under the number B 100.148 (the “Sole Member”), duly represented by Charles de Kerchove, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, and the number of shares held by the Sole Member are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall be annexed to and registered with these minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 2,001,100 (two million one thousand one hundred) shares of USD 0.01 (one Cent of United States Dollar) representing the whole issued share capital of the Company, is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Member expressly states it has been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Consent to short notice;
2. Ratification of the decisions of the board of directors passed on 16 June 2010 approving the transfer of the management and control of the Company to Luxembourg;
3. Confirmation that the legal personality of the Company (i) continues in Luxembourg as a “société à responsabilité limitée” and (ii) continues in the State of Delaware, United States of America, as a corporation;
4. Amendment to the Company’s articles of association;
5. Confirmation of the description and consistency of all the assets and liabilities and of the issued and paid-up share capital of the Company;
6. Confirmation of the appointment of the directors of the Company as at 16 June 2010; and
7. Miscellaneous.

IV.- The meeting was provided with copies of the following documents:

- a copy of the draft new articles of association of the Company (the “New Articles of Association”);
- a copy of the minutes of the board of directors of the Company dated 16 June 2010 adopted in Delaware;
- a certificate of incorporation and a certificate of continuance of the Company issued by the Secretary of State of the State of Delaware and dated 16 June 2010;
- a copy of the stock ledger of the Company and a share certificate issued in favour of the Sole Member as at 17 June 2010;
- a balance sheet of the Company as at 17 June 2010 signed by a director of the Company;
- a statement of value of the Company dated 17 June 2010 signed by the directors of the Company; and
- a legal opinion issued on 16 June 2010 by an attorney at law of the State of Delaware certifying that the Company can have a registered office in the State of Delaware and its principal place of business and all of its offices and management functions in the Grand Duchy of Luxembourg, and have a legal existence as a Luxembourg entity without affecting the legal existence of the Company as a Delaware corporation.

All the above mentioned documents initialled “ne varietur” by the proxy holder of the Sole Member, and the under-signed notary, will remain attached to the present minutes to be filed with the registration authorities.

After the foregoing was approved by the Sole Member, the following resolutions were passed:

First resolution:

It is resolved that Pearson Luxembourg N°2 S.à r.l., being the sole member of the Company and having a right to attend and vote at the general meeting of the Company convened by the attached notice, consent to the calling of the meeting notwithstanding that the meeting has been convened by less than the statutory period.

Second resolution:

It is resolved to transfer the effective place of management and control as well as the centre of the main interests and place of business and office of the Company from the State of Delaware to Grand-Duchy of Luxembourg, at 17, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and therefore to reiterate and ratify, to the extent necessary, the resolutions adopted by the board of directors of the Company on 16 June 2010 approving such transfer.

Third resolution:

The Sole Member confirms that the legal personality of the Company (i) continues in Luxembourg as a private limited company (“société à responsabilité limitée”), and (ii) continues in the State of Delaware, United States of America, as a corporation.

Fourth resolution:

It is resolved to adopt the New Articles of Association (complying with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg applicable to a Luxembourg private limited company (“société à responsabilité limitée”) and the laws of the State of Delaware, United States of America, applicable to a corporation) as the articles of association of the Company in substitution for the existing articles of association.

The New Articles of Association of the Company, further to the Contribution and the Subscription having been made, will read as follows and a copy of the New Articles of Association initialed by the directors of the Company is annexed to the present minutes:

“Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a corporation which will be governed by the present articles of association (hereafter the «Articles») as well as the applicable laws, being the Luxembourg law and the Delaware law.

Art. 2. The Company’s name is “FBH, Inc., S.à r.l.”.

Art. 3. The Company’s purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, and generally can do anything legally permissible connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The address of the Company’s registered office in the State of Delaware is 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington DE 19808, County of New Castle, State of Delaware, United States of America. The name of its registered agent at such address is Corporation Service Company.

The management control centre and place of principal establishment of the Company is located in the city of Luxembourg. This management control centre and place of principal establishment may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg approved by the Company’s shareholders in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the management control centre and place of principal establishment may be transferred within the municipality of Luxembourg by the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The issued Company’s capital stock is set at USD 20,011 (twenty thousand eleven United States Dollars), represented by 2,001,100 (two million one thousand one hundred) shares of a nominal value of USD 0.01 (one Cent of United States Dollar).

The issued capital stock of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles and the applicable laws.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the relevant provisions of the applicable laws, as amended shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares, subject to applicable laws.

Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder (s), representing the entirety of the capital stock of the Company.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the capital stock.

Management

Art. 12. The Company will be managed by at least one director. In the case where more than one director would be appointed, the directors would form a board of directors. The director(s) need not be shareholders of the Company. In the case where there would be only one sole director, this sole director has all the powers of the board of directors.

The directors shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the directors can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director. All powers not expressly reserved by the relevant applicable laws or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors.

The Company shall be bound by the sole signature of its single director, and, in case of plurality of directors, by the sole signature of one director.

The board of directors may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several committee(s) or ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of any such committee or agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

In case of plurality of directors, the decisions of the directors are taken by meeting of the board of directors.

Art. 14. The board of directors shall choose from among its members a chairman. They may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for such other matter as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by one director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Two directors present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

A director may represent more than one director.

Any and all directors may participate in a meeting of the board of directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by a majority of the directors present or duly represented.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two directors. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two directors.

General meetings of shareholders

Art. 15. Decisions of the shareholders are taken as follows:

in case of plurality of shareholders, the holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held annually in Luxembourg on the last business day of June. Other general meetings of shareholders shall be held in the city of Luxembourg at time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. Any meetings of shareholders are convened by the board of directors, failing which by shareholders representing more than half of the capital stock of the Company.

Written notices convening a meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the applicable laws and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by special meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the applicable laws.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of directors.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 July and ends on 30 June of each year.

Art. 18. Each year, as of 30 June, the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account which will be submitted to the annual general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the Luxembourg law of 19 December 2002 on the Trade and Companies Register, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor ("réviseurs d'entreprises") appointed by the meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the Luxembourg "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant applicable laws, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of article 21, the board of directors or the sole director (as the case may be) may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors or the sole director (as the case may be) itself, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the relevant applicable laws or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the relevant applicable laws, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 24. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Art. 25. Reference is made to the provisions of the applicable laws for all matters for which no specific provision is made in the Articles.”

Fifth resolution:

The Sole Member records that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company results from a balance sheet dated 17 June 2010 annexed to a statement of value executed by the directors of the Company dated 17 June 2010, which have been delivered to the notary on the date hereof. A copy of the balance sheet and the statement of value, signed “ne varietur” by the proxy holder of the Sole Member and the undersigned notary will remain annexed to these present minutes to be filed. The Sole Member states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain in their entirety in the ownership of the Company, which continues to own all its assets, and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

Further to the above resolutions having been adopted, the Sole Member confirms that the issued and paid up share capital of the Company is USD 20,011 (twenty thousand eleven United States Dollars), divided into 2,001,100 (two million one thousand one hundred) ordinary shares of USD 0.01 (one Cent of United States Dollar) each.

Further to the Issuance and the above resolutions having been adopted, the Sole Member declares that it owns all 2,001,100 (two million one thousand one hundred) issued and fully paid up shares of the Company.

Sixth resolution:

The Sole Member confirms to the appointment as at 16 June 2010 and for an undetermined duration of David Colville, Paul Barker, Michael Kidd as directors of the Company, who have confirmed in a letter of confirmation dated 17 June 2010, their acceptance for their position and assumed the obligation to faithfully and properly carry out their duties as directors.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present minutes, or which shall be charged to it in connection with the present minutes are estimated at five thousand Euro.

There being no further business, the meeting is adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states that on request of the above appearing person, the present minutes are worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial minutes were drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the signed together with us, the notary, the present original minutes.

Suit la traduction française:

En l'an deux mille dix, le dix-sept juin.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale de l'associé unique de «FBH, Inc., S.à r.l.», une société constituée sous le droit de l'État de Delaware, États Unies d'Amérique, ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington DE 19808, County deNew Castle, État de Delaware, États Unis d'Amérique (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Charles de Kerchove, avocat, avec adresse professionnelle au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique de la Société est Pearson Luxembourg N°2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à 17, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 100.148 (l'«Associé Unique»), dûment représenté par Charles de Kerchove, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, et le nombre de parts détenues par l'Associé Unique sont reportés sur la liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que 2.001.100 (deux millions mille cent) parts sociales de USD 0,01 (un Cent de Dollar Américain), représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour duquel l'Associé Unique déclare expressément avoir été valablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Acceptation de la convocation dans un délai abrégé;
2. Ratification des décisions du conseil de gérance prises le 16 juin 2010 approuvant le transfert de la direction et du contrôle effectif de la Société au Luxembourg;
3. Confirmation que la personnalité juridique de la Société (i) continue au Luxembourg sous la forme de société à responsabilité limitée et (ii) continue dans l'État de Delaware, États Unis d'Amérique, sous la forme de corporation;
4. Modification des statuts de la Société;
5. Confirmation de la description et de la consistance de tous les éléments d'actif et de passif et du capital social souscrit et libéré de la Société;
6. Confirmation de la nomination des gérants de la Société intervenue le 16 juin 2010; et
7. Divers.

IV.- Les documents suivants ont été fournis à l'assemblée:

- une copie du projet des nouveaux statuts de la Société (les «Nouveaux Statuts»);
- une copie du procès verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société datées du 16 juin 2010 adoptées au Delaware;
- un certificat de constitution et un certificat de continuité de la Société émis par le Secrétaire d'État de l'État de Delaware et datés du 16 juin 2010;
- une copie conforme du registre des associés de la Société et une copie du certificat de parts sociales émis en faveur de l'Associé Unique au 17 juin 2010;
- un bilan de la Société au 17 juin 2010 signé par un gérant de la Société;
- une déclaration de valeur de la Société datée du 17 juin 2010 signée par les gérants de la Société; et
- un avis juridique («Legal Opinion») émise le 16 juin 2010 par un avocat de l'État de Delaware certifiant que la Société peut avoir un siège social dans l'État de Delaware et son centre d'affaires principal et tous ses bureaux et ses fonctions de gérance au Grand-Duché de Luxembourg, et avoir une existence juridique en tant qu'entité luxembourgeoise sans affecter l'existence juridique de la Société en tant que corporation du Delaware.

Toute la documentation susmentionnée est paraphée «ne varietur» par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné et restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps par les autorités d'enregistrement.

Après l'approbation des faits mentionnés ci-dessus par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que Pearson Luxembourg N°2 S.à r.l., étant l'associé unique de la Société et ayant le droit de participer et de voter à l'assemblée générale de la Société convoquée par la notification jointe, consent à la convocation de l'assemblée étant noté que l'assemblée a été convoquée dans un délai plus court que celui prévu dans les statuts.

Seconde résolution:

Il est décidé de transférer le siège de direction et de contrôle effectif ainsi que le centre des principaux intérêts et d'affaires et le bureau de la Société de l'État de Delaware au Grand-Duché de Luxembourg, au 17, rue Glesener, L1631 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et en conséquence de réitérer et de ratifier, pour autant que de besoin, les résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société du 16 juin 2010, approuvant un tel transfert.

Troisième résolution:

L'Associé Unique confirme que la personnalité juridique de la Société (i) continue au Grand-Duché de Luxembourg en tant que société à responsabilité limitée et (ii) continue dans l'État de Delaware, États Unis d'Amérique, en tant que corporation.

Quatrième résolution:

Il est décidé d'adopter les Nouveaux Statuts (se conformant aux lois du Grand-Duché de Luxembourg applicables à une société à responsabilité limitée luxembourgeoise et aux lois de l'État de Delaware, États Unis d'Amérique, applicables à une corporation) en tant que statuts de la Société en remplacement des statuts existants.

Les Nouveaux Statuts de la Société, l'Apport et la Souscription étant réalisés, seront rédigés comme suit et une copie des Nouveaux Statuts paraphés par les gérants de la Société est annexée aux présentes:

«Nom - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société, régie par les présents Statuts (les «Statuts») et par les lois applicables, la loi luxembourgeoise et la loi de l'État de Delaware.

Art. 2. La dénomination de la société sera «FBH, Inc., S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous droits, valeurs, brevets et licences, les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour un prix jugé convenable; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société l'ice d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés affiliées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts, avances ou garanties, d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, et de manière générale peut faire tout ce qui est juridiquement autorisé, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits ci-dessus et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans l'État de Delaware à 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington DE 19808, County of New Castle, État de Delaware, États-Unis d'Amérique. Le nom de son agent enregistré à telle adresse est Corporation Service Company. Le siège de direction et de contrôle effectif et son principal établissement de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Ce siège de direction et de contrôle effectif et son principal établissement pourra être transféré à toute autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant dans les formes prévues pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège de direction et de contrôle effectif et son principal établissement pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

La Société pourra avoir des bureaux ou succursales, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La vie de la Société ne s'arrête pas en cas de décès, suspension des droits civils, banqueroute, faillite d'un des associés.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les

actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social émis de la Société est fixé à USD 20.011 (vingt-mille onze Dollars Américains), représenté par 2.001.100 (deux millions mille cent) parts sociales de USD 0.01 (un Cent de Dollar Américain) chacune.

Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés prise dans les formes requises pour la modification des présents Statuts et les lois applicables.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, les dispositions des lois applicables, tel que modifiées, s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales selon les lois applicables.

Un tel rachat ne pourra être réalisé que par une résolution unanime d'une assemblée générale extraordinaire des associés, représentant la totalité du capital social de la Société.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que si la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eut égard au surplus du prix de rachat.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au moins un gérant. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société. Dans l'hypothèse où il y aurait un gérant unique, celui-ci disposerait de tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix, ou, en cas d'associé unique, par décision de l'associé unique. La rémunération des gérants peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. Les gérants peuvent être révoqués et remplacés à tout moment, avec ou sans justification (ad nutum), par l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas). Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par les lois applicables ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un seul gérant.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer de temps à autre ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs comités ou à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance détermine les pouvoirs, tâches et rémunération (selon le cas) de ces comités ou ce(s) agent(s), la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que représentant de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Art. 14. Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les gérants peuvent renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si deux gérants sont présents.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus qu'un gérant.

Tout gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer en même temps.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Sous réserve de ce qui est autrement prévu par les Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions doivent être prises expressément que cela soit par écrit, par lettre circulaire, lettre, courrier électronique, télécopie ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de communication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Assemblée générale des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises comme suit:

En cas de pluralité d'associés, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue annuellement à Luxembourg le dernier jour ouvré de juin («business day»). Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixe dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément aux lois applicables et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions des lois applicables.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Sauf en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de chaque année.

Art. 18. Chaque année au 30 juin, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de tous les passifs accompagné d'une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dette(s) des gérant(s), des commissaire(s) (s'il en existe) et de(s) associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale annuelle des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle prise de connaissance ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes statutairement prévu(s), associé(s) ou non.

Chaque commissaire statutairement prévu sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi luxembourgeoise du 19 décembre 2002 relative au Registre de Commerce et des Sociétés, telle que modifiée seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs commissaires peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son / leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

L'assemblée des associés peuvent, à la majorité prévue par les lois applicables, décider que l'excès soit distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article 21, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation provenant des lois applicables ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par les lois applicables ou l'associé unique (selon le cas) doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

Art. 24. Lors de la liquidation de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Quand la liquidation de la Société est terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions des lois applicables pour l'ensemble des points pour lesquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.»

Cinquième résolution:

L'Associé Unique reconnaît que la description et la consistance de l'actif et du passif de la Société résultent du bilan daté du 17 juin 2010 annexé à une déclaration de valeur signée par les gérants de la Société datée du 17 juin 2010, qui ont été communiqués au notaire en date des présentes. Une copie du bilan et de la déclaration de valeur signée «ne varietur» par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être enregistrée avec lui. L'Associé Unique de la Société déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, resteront la propriété intégrale de la Société, qui continue à détenir tout son actif, et continue à être liée par son passif et ses engagements.

En conséquence des résolutions approuvées ci-avant, l'Associé Unique de la Société confirme que le capital social souscrit et libéré de la Société est établi à 20.011 USD (vingt mille onze Dollars Américains), divisé en 2.001.100 (deux millions mille cent) parts sociales ordinaires de 0,01 USD (un Cent de Dollar Américain) chacune.

En conséquence de l'Emission et des résolutions ci-avant adoptées, l'Associé Unique déclare détenir toutes les 2.001.100 (deux millions mille cent) parts sociales émises et payées de la Société.

Sixième résolution:

L'Associé Unique confirme la nomination en date du 16 juin 2010 et pour une durée indéterminée de David Colville, Paul Barker, Michael Kidd en tant que gérants de la Société, ceux-ci ayant confirmé leur acceptation de leur mandat respectif par une lettre de confirmation en date du 17 juin 2010, et assument leur obligation de d'agir de bonne foi et avec diligence dans le cadre de leurs responsabilités en tant que gérants.

Coûts

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la société ou devant être payé par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimé à environ cinq mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: C. DE KERCHOVE, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 juin 2010. Relation: LAC/2010/27375. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010102609/591.

(100115539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Abacus Financial Assets Recovery Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 153.196.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société le 23 juillet 2010

En date du 23 juillet 2010, l'actionnaire unique a pris acte de la démission avec effet au 30 juin 2010 de Madame Pascale Guillaume de son mandat d'administrateur de la Société.

A cette même date, l'actionnaire unique a décidé de nommer comme nouvel administrateur, avec effet au 30 juin 2010, Monsieur Frédéric Salvadore, expert-comptable, demeurant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, pour une durée qui prendra fin à la date d'approbation par l'assemblée générale des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Abacus Financial Assets Recovery Corporation S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010100585/17.

(100113319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Profilex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 4A, Z.I. in den Allern.
R.C.S. Luxembourg B 103.008.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010100065/10.

(100111934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Proni Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 66.571.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 26 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010100066/10.

(100112158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Rawholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 83.829.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 mai 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010100075/11.

(100111924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Ultimal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 62.891.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 20 janvier 2010

L'Assemblée renouvelle le mandat:

des administrateurs:

- Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt;
- Monsieur Maurice HOUSSA, économiste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt;
- Monsieur Jean-Claude LAVOREL, dirigeant d'entreprise, demeurant à F-69200 Caluire-et-Cuire, Chemin du Bois;

et du commissaire aux comptes:

MAZARS, dont le siège social se trouve au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010100568/23.

(100112112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

RR Donnelley Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 86.112.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 avril 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010100082/11.

(100111902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Springboard Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 141.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Springboard Acquisitions S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010100097/11.

(100111958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Springboard Finance Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 149.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Springboard Finance Holdco S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010100098/11.

(100111960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

B&S Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.
R.C.S. Luxembourg B 135.944.

Avec la référence vers Article 4 de Constitution de Société, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité la décision de changer le siège social de la Société comme suite:

L'adresse actuelle:

25, Chemin J.A. Zinnen

L-7626 Larochette

Grand-Duché de Luxembourg

L'adresse nouvelle:

18 place Bleech

L-7610 Larochette

Grand-Duché de Luxembourg

Larochette 20 Juliette 2010.

B&S Holding S.à r.l.

Arno R. Verbeek MBA

Gérant-Directeur Générale

Référence de publication: 2010100181/21.

(100109912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Springboard Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 148.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Springboard Finance S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010100100/11.

(100111962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Springboard Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 149.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Springboard Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010100101/11.

(100111964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

SARL Cottage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 139.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100105/10.

(100111977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

ABK S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 154.483.

*Extrait du Procès verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social: 217, Route d'Esch L-1471 Luxembourg, le 26 juillet 2010
à 16h30*

Délibérations

Après délibération, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide:

Monsieur Christian Bienfet, né le 25/12/1974 à Vilvoorde (B) et demeurant professionnellement à 217 route d'Esch L-1471 Luxembourg, est nommé Administrateur Délégué à la gestion journalière avec pouvoir de signature individuelle.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes physiques et morales suivantes:

Madame Dominique CHAUSSE

Maître Arsène KRONSHAGEN

Monsieur Christian BIENFET

Monsieur Serge ATLAN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010105873/22.

(100118387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

**Skype Luxembourg Holdings S.A., Société Anonyme,
(anc. Skype Luxembourg Holdings S.à.r.l.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.886.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of the month of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Springboard Acquisitions S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg with its registered office at 65, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 141.504;

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Skype Luxembourg Holdings S.à.r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 7, val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 111.886, incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 30th September 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 367, page 17593, of 18th February 2006. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 10th December 2009 by a deed of the notary Henri Hellinckx, published in the Mémorial under number 292, page 13992, of 10th February 2010;

represented by Me Thierry Kauffman, avocat, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal dated 8th July 2010 which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities after having been signed *in varietur* by the proxy holder and the undersigned notary,

The appearing party declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Shareholder holds all one hundred eight million forty-eight thousand five hundred seventy-eight (108,048,578) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and the resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder on all items on the agenda.

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Change of the legal form of the Company by converting the Company from a société à responsabilité limitée into a société anonyme;

2. Change of the name of the Company from "Skype Luxembourg Holdings S.à.r.l." to "Skype Luxembourg Holdings S.A.";

3. Amendment and restatement of the articles of association of the Company, in order to adapt them to the new corporate form of the Company (in particular without limitation to include the amendments pursuant to the items here above)

4. Confirmation of the present managers (gérants) of the Company namely:

- Mr Charles Crawford Stoops, born on 8th June 1962 in New York, United States of America, professionally residing at 22/24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Ms Laura Shesgreen, born on 25th March 1967, Baile Atha Cliath/Dublin, Ireland, professionally residing at 22/24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr Norbert Becker, born 7th October 1953, Luxembourg, professionally residing at Aerogolf Center - 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Luxembourg;

- Mr Peter Edmond Foulds, born on 29th November 1973 in Bletchey, Buckinghamshire United Kingdom, professionally residing at 22/24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

as directors (administrateurs) of the Company for a duration expiring at the annual general meeting approving the accounts for the financial year ending 31st December 2010.

5. Confirmation of the appointment of Audit Conseil Services S.à.r.l. as supervisory auditor of the Company for a duration expiring at the annual general meeting approving the accounts for the financial year ending 31st December 2010;

Thereafter the following resolutions have been passed:

First resolution

The general meeting resolved to change the legal form of the Company by converting the Company from a société à responsabilité limitée into a société anonyme and to acknowledge the report on the net asset value of the Company by the approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés) Audit Conseil Services S.à.r.l., 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg with the following conclusion:

“Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Net Assets as of 31 May 2010 does not correspond at least to the value of the shareholders’ equity of the Company at that date”.

This report has been signed *ne varietur* by the appearing party and will remain annexed to the present deed.

Second resolution

The general meeting resolved to change the name of the Company from “Skype Luxembourg Holdings S.à.r.l.” to “Skype Luxembourg Holdings S.A.”.

Third resolution

As a consequence of the above, the general meeting resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company in order to adapt the articles to the new corporate form of the Company:

Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name. The Company is a Luxembourg jointstock company, («société anonyme») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles (the «Articles»).

The Company exists under the name of “Skype Luxembourg Holdings S.A.” (the «Company»).

Art. 2. Registered Office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg and may by resolution of the Board of Directors of the Company (the «Board»), be transferred from one address to another within that municipality. Transfers to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg may be effected by resolution of shareholders in Extraordinary General Meeting.

The Board may resolve that the Company establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, take place or be imminent, the registered office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Board or by declaration of a person duly authorized by the Board for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, shall remain of Luxembourg nationality.

Art. 3. Object.

3.1. The objects of the Company are to conduct the following activities:

a) To hold participatory interests in any enterprise in whatever form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests. The Company may in particular borrow funds from and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has an interest or which hold an interest in the Company;

b) To acquire negotiable or nonnegotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer, exchange, license or otherwise;

c) The Company may borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise;

d) To provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realization of the objects referred to above or closely associated therewith;

e) The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise (including but not limited to any pledge or other form of security) to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company, or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), or any other entity;

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.2. Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

3.3. The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects and it may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object or which can facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The share capital is set at two billion seven hundred one million two hundred fourteen thousand four hundred fifty euro (EUR 2,701,214,450), represented by forty-eight million (48,000,000) A shares and sixty millions forty-eight thousand five hundred seventy-eight (60,048,578) B shares, in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares. The Shares of the Company shall be in registered form.

The registered holder of any registered Share shall, towards the Company, be the owner of such Share and the Company shall not be bound to recognize any other claim to or interest in any such Share on the part of any other person. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company, and the Company shall have the right at any time to suspend the exercise of any rights attached to any Share until one person is designated to be, for the Company's purposes, owner of the Shares.

The register of shareholders of the Company shall be kept at the registered office and shall contain the information provided for by law and shall be available for inspection in accordance with the applicable legal provisions.

Chapter III. - Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 7. Board of Directors. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors (the «Board») consisting of at least three members (each a «Director»), who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that all the Shares of the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single Director (the «Sole Director») until the next ordinary general meeting of the shareholders acknowledging the existence of more than one shareholder.

A legal entity may be a member of the Board or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

The Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a member of the Board is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board thus appointed may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy, until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The Board shall elect a Chairman from among its members. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board are convened by the Chairman or by any Director.

The Board can only validly meet and take decisions if a majority of its members is present or represented.

All decisions by the Board require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed and each participating member of the Board able to hear and to be heard by all other participating members of the Board whether or not using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the Board can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the Board. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at Board meetings, duly convened.

Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board shall be signed by all the members of the Board present at the meeting.

Art. 9. Powers of the Board of Directors. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board.

Any Director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board conflicting with that of the Company, shall advise the Board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

Art. 10. Delegation of Powers. The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

The Board may also confer all powers and special mandates to any person who need not be a Director, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 11. Representation of the Company. In relation to the daily management, the Company shall be bound by the sole signature of any of the person(s) to whom the daily management of the Company is delegated in accordance with the provisions of Article 10.

The Company shall also be bound by the sole signature of any Director or the sole or joint signature(s) of such person (s) to whom such signature power has been delegated by the Board provided that for specific matters, the Company shall also be bound by the sole or joint signature(s) of such person(s) as appointed by any Director.

Art. 12. Supervisory Auditor. The Company is supervised by one or more supervisory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders appoints the supervisory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the supervisory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six years from the date of their election.

The supervisory auditors are re-eligible.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholders. The Company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the Company. If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes decisions in writing.

In case of a plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting of shareholders shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder in compliance with the applicable legal provisions.

A general meeting must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Any Director or the supervisory auditors may convene other general meetings.

In case all the shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the addition of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

Each Share is entitled to one vote. A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder.

Shareholders are entitled to participate in the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and shareholders who so participate are deemed to be present at the meeting, for purposes of quorum and majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation in the meeting and in particular that the deliberations are transmitted without interruption.

Art. 14. Place and Date of the Annual General Meeting of Shareholders. The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the third Monday in the month of June each year at 10.00 hours.

Chapter V. - Business Year, Distribution of Profits

Art. 15. Business Year. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The Board draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the supervisory auditors who shall make a report on such documents.

Art. 16. Distribution of Profits. Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

The Board may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting as for the amendment of the Articles.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 18. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Fourth resolution

The general meeting resolved to confirm the current managers (gérants) of the Company, namely:

- Mr Charles Crawford Stoops, born on 8th June 1962 in New York, United States of America, professionally residing at 22/24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mrs Laura Shesgreen, born on 25th March 1967, Baile Atha Cliath/Dublin, Ireland, professionally residing at 22/24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr Norbert Becker, born 7th October 1953, Luxembourg, professionally residing at Aerogolf Center - 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Luxembourg;

- Mr Peter Edmond Foulds, born on 29th November 1973 in Bletchey, Buckinghamshire United Kingdom, professionally residing at 22/24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

as directors (administrateurs) of the Company.

The appointment of the directors is for a duration expiring at the annual general meeting approving the accounts for the financial year ending 31st December 2010.

Fifth resolution

The general meeting resolved to confirm the appointment of Audit Conseil Services S.à.r.l. as supervisory auditor of the Company for a duration expiring at the annual general meeting approving the accounts for the financial year ending 31st December 2010.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its transformation into a société anonyme are estimated at EUR 4,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned

After reading these minutes the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treizième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, s'est présentée

Springboard Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.504;

qui est l'actionnaire unique («l'Actionnaire unique») de «Skype Luxembourg Holdings S.A.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social est au 7, val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.886, constituée suivant acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 367, page 17593, du 18 février 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois le 30 décembre 2009 par acte du notaire Henri Hellinckx, publié au Mémorial, numéro 1089, page 52236, du 25 mai 2010;

représenté par M^e Thierry Kauffman, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, selon un pouvoir donné sous seing privé daté du 8 juillet 2010 qui restera annexé au présent acte pour être enregistré après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné,

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'Actionnaire unique détient toutes les cent huit millions quarante-huit mille cinq cent soixante-dix-huit (108.048.578) actions émises par la Société si bien que la totalité du capital social est représenté et que les résolutions peuvent être valablement prises par l'Actionnaire unique sur tous les points de l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la forme juridique de la Société par la transformation de la Société de société à responsabilité limitée en une société anonyme;

2. Changement de la dénomination sociale de la Société de «Skype Luxembourg Holdings S.à r.l.» en «Skype Luxembourg Holdings S.A.»;

3. Amendement et reformulation des statuts de la Société pour les adapter à la nouvelle forme de la Société (en particulier, sans être exhaustif, pour inclure les amendements conformément aux points ci-dessus).

4. Confirmation des gérants de la Société en fonctions, à savoir:

- M. Charles Crawford Stoops, né le 8 juin 1962 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 22//24 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mme Laura Shesgreen, née le 25 mars 1967 à Baile Atha Cliath/Dublin, Irlande, demeurant professionnellement au 22//24 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- M. Norbert Becker, né le 7 octobre 1953 à Luxembourg, demeurant professionnellement au Aerogolf Center, 1 B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Luxembourg;

- M. Peter Edmond Foulds, né le 29 novembre 1973 à Bletchey, Buckinghamshire, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 22//24 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

comme administrateurs de la Société pour la période expirant à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social clôturant le 31 décembre 2010.

5. Confirmation de la nomination d'Audit Conseil Services S.à r.l. en tant que commissaire de la Société pour la période expirant à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social clôturant le 31 décembre 2010.

Après cela, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la forme juridique de la Société en transformant la Société de société à responsabilité limitée en société anonyme et prend connaissance du rapport sur l'actif net de la Société fait par les réviseurs d'entreprises agréés Audit Conseil Services S.à r.l., 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec la conclusion suivante:

«En se basant sur le travail entrepris décrit ci-dessus, rien n'a attiré notre attention qui nous laisserait penser que la valeur de l'actif net au 31 mai 2010 ne correspond pas au moins à la valeur du fonds propre des actionnaires de la Société à cette date.»

Ce rapport a été signé ne varietur par la partie comparante et restera annexé au présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer le nom de la Société de «Skype Luxembourg Holdings S.à r.l.» en «Skype Luxembourg Holdings S.A.».

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide d'amender et de reformuler les statuts de la Société afin d'adapter les statuts à la nouvelle forme sociale de la Société:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination sociale. La Société est une société anonyme établie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et des présents statuts (les «Statuts»). La Société existe sous la dénomination de «Skype Luxembourg Holdings S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg et peut, suite à une résolution du conseil d'administration de la Société («le Conseil»), être transféré d'une adresse à une autre endéans cette commune. Des transferts à tout autre endroit au sein du Grand-Duché de Luxembourg peuvent être effectués par le biais d'une résolution prise lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires.

Le Conseil pourra décider que la Compagnie établisse des filiales ou d'autres bureaux de la Société au Grand-Duché ou dans tout autre pays.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social qui pourraient compromettre les activités normales du siège social ou la communication aisée entre ce siège et les pays étrangers surviennent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur base d'une résolution du Conseil ou d'une déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil. De telles mesures provisoires n'auront toutefois pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'exercice des activités suivantes:

a) Détenir des participations sous n'importe quelle forme, dans toute sorte d'entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, et gérer, contrôler et développer ces participations. La Société peut notamment emprunter des fonds et accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux entreprises dans lesquelles elle a un intérêt ou qui ont un intérêt dans la Société;

b) Acquérir toutes sortes de valeurs mobilières négociables ou non-négociables (y compris celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale, ou communale), ainsi que des brevets, des droits d'auteurs et toute autre forme de propriété intellectuelle et droits y attachés, que ce soit par voie de contribution, de souscription, d'option, d'achat ou autre, et les exploiter par vente, transfert, échange, licence ou d'une autre manière;

c) La Société peut emprunter ou mobiliser des fonds avec ou sans garantie et dans toute devise par l'émission de billets, bons, obligations ou autres;

d) Offrir ou se procurer toute sorte de prestations de services nécessaires ou utiles à la mise en oeuvre des objets cités ci-avant ou en lien direct avec ceux-ci;

e) La Société peut également offrir son assistance, que ce soit par le biais de prêts, de garanties ou d'autre chose (comprenant mais ne se limitant pas à tout gage ou autre forme de sécurité), à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les «Sociétés Apparentées»), ou à toute autre entité;

Etant entendu que la Société peut entrer dans une transaction qui aurait pour conséquence qu'elle s'engagerait dans toute activité qui serait considérée comme une activité régulée du secteur financier.

3.2. Toute activité exercée par la Société peut être exercée directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par le biais de son siège social ou de filiales luxembourgeoises ou étrangères, qui peuvent être ouvertes au public.

3.3. La Société aura tous les pouvoirs nécessaires afin qu'elle puisse accomplir ou développer ses objets, et elle peut entreprendre toute transaction légale, commerciale, technique ou financière et, en général, toute transaction essentielle ou utile pour remplir son objet social ou qui faciliterait l'accomplissement de son objet social dans les domaines décrits ci-dessus.

Art. 4. Durée. La Société est formée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital social.

5.1. La Société a un capital émis de deux milliards sept cent mille deux cent quatorze mille quatre cent cinquante euros (EUR 2.701.214.450), représenté par quarante-huit millions (48.000.000) d'actions A et soixante millions quarante-huit mille cinq cent soixante-dix-huit (60.048.578) actions B nominatives ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et étant toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Outre le capital social, un compte de prime peut être créé, sur lequel toute prime payée sur toute action est transféré. Le montant dudit compte de prime est entièrement à la disposition de l'/ des Actionnaire(s).

5.3. Toutes les Actions ont des droits égaux.

5.4. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions endéans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les Actions de la Société devront être nominatives.

Le détenteur déclaré de toute Action sera, pour la Société, considéré comme le propriétaire de cette action et la Société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications ni les intérêts suscités par une Action qui émaneraient d'autrui. A l'égard de la Société, les Actions de la Société sont indivisibles puisqu'un seul propriétaire est autorisé par Action. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui agira en tant que représentant envers la Société, et la Société aura le droit de suspendre à tout moment l'exercice des droits attachés à toute Action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée propriétaire des actions pour les besoins de la Société.

Le registre des actionnaires de la Société sera gardé au sein du siège social et contiendra les informations mises en place par la loi et devra être disponible pour inspection conformément aux dispositions légales applicables.

Chapitre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires aux comptes

Art. 7. Conseil d'administration. S'il y a plus d'un actionnaire, la Société doit être gérée par un Conseil d'administration (le «Conseil») comprenant au moins trois membres (chacun d'entre eux un «Administrateur») qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Si la Société est constituée par un seul actionnaire ou si au cours d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que toutes les Actions de la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société peut être gérée par un seul Administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires admettant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être un membre du Conseil ou l'Administrateur Unique de la Société. Si tel est le cas, cette personne morale doit élire un représentant permanent qui tiendra ce rôle au nom de et pour le compte de la personne morale. La personne morale concernée peut uniquement révoquer son représentant permanent si elle élit son successeur au même moment.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Si un membre du Conseil est élu sans aucune mention du terme de son mandat, il est considéré comme étant élu pour une période de six ans à compter de la date de son élection.

En cas de vacance d'un membre du Conseil pour cause de décès, retraite ou autre, les membres du Conseil restants peuvent se réunir et élire, par vote majoritaire, un Administrateur pour occuper jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires au cours de laquelle la ratification de cette élection sera demandée.

Art. 8. Réunions du Conseil. Le Conseil nommera un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, il sera remplacé par un Administrateur désigné à cet effet parmi les administrateurs présents à la réunion.

Les réunions du Conseil sont convenues par le vice-président ou par tout autre Administrateur.

Le Conseil peut seulement se réunir et prendre des décisions de manière légitime si une majorité des membres est présente ou représentée.

Toutes les décisions prises par le Conseil nécessitent simplement une majorité de votes. En cas de scrutin, c'est la voix du vice-président qui est prépondérante.

Si tous les Administrateurs sont présent ou représentés, ils peuvent déroger à toutes obligations et formalités.

Tout Administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil en désignant un autre Administrateur par écrit, télégramme, télécopie ou courriel, afin qu'il agisse en tant que mandataire. Un Administrateur peut également désigner un autre Administrateur par téléphone pour le représenter, et le confirmer ultérieurement par écrit.

L'utilisation d'équipements de vidéoconférence et de conférence téléphonique sera autorisée et chaque membre participant au Conseil pourra entendre et être entendu par tous les autres membres participants au Conseil, que cette technologie soit présente ou non, et sera autorisé à voter par vidéo ou par téléphone.

Les résolutions circulaires du Conseil peuvent être prises valablement en considération si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les membres du Conseil. Une telle approbation peut se composer d'un ou de plusieurs documents séparés envoyés par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces résolutions auront le même effet que des résolutions votées lors de réunions du Conseil dûment convoquées.

Les votes peuvent aussi être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone pourvu que dans ce dernier cas un tel vote soit confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par tous les membres du Conseil présents à la réunion.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration ou de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société. Tout pouvoir qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents statuts tombe dans le cadre de la compétence du Conseil.

Tout Administrateur ayant un intérêt qui entre en conflit avec la Société concernant une transaction soumise au Conseil pour approbation en avisera le Conseil et un relevé de sa déclaration sera inclus dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part à ces délibérations. A la prochaine réunion du Conseil et avant qu'aucune autre résolution ne soit

mise à l'épreuve, un rapport spécial sera formulé concernant toute transaction pour laquelle tout Administrateur pourrait avoir eu un conflit d'intérêt vis-à-vis de la Société.

Les dispositions des paragraphes précédents ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil de la Société ou de l'Administrateur concernent des opérations de routine menées dans des conditions normales.

Art. 10. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs concernant la gestion et les opérations journalières de la Société et la représentation de la Société pour cette gestion et ces affaires journalières à un ou plusieurs membres du Conseil, Administrateur(s), directeur(s) ou autre(s) agent(s) qui ne doit/doivent pas nécessairement être actionnaire(s) de la Société, dans les limites et avec les pouvoirs que le Conseil déterminera.

Le Conseil peut également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à autrui, Administrateur ou non, mais aussi nommer et révoquer tout agent et employé et fixer leurs émoluments.

Art. 11. Représentation de la Société. Quant à la gestion journalière, la Société s'engagera par la signature unique de la personne ou de chacune des personnes à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée conformément aux dispositions de l'Article 10.

La Société s'engagera également par la signature unique de tout Administrateur ou par la signature individuelle ou collective de ou des personnes à laquelle/auxquelles tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil, en tenant compte que concernant des sujets spécifiques, la Société s'engagera aussi à la signature/aux signatures de la/des personne(s) désignée(s) par un Administrateur.

Art. 12. Commissaire aux comptes. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, actionnaire ou non.

L'assemblée générale des actionnaires élit le(s) commissaire(s) aux comptes et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Si les commissaires aux comptes sont élus sans aucune mention du terme de leur mandat, ils seront considérés comme étant élus pour une période de six ans à compter de la date de leur élection.

Les commissaires aux comptes sont rééligibles.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution ou lorsque toutes ses actions sont amenées à n'être détenues que par une seule personne. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société. S'il n'y a qu'un seul actionnaire, l'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires, et prend les décisions par écrit.

Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représentera l'intégralité de l'actionariat de la Société. Elle sera dotée des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, poursuivre et ratifier les actes concernant les opérations de la Société.

Toute assemblée générale des actionnaires sera convoquée par l'envoi d'une convocation à chaque actionnaire au nominatif conformément aux dispositions légales applicables.

Une assemblée générale doit être convoquée suite à la demande d'actionnaires de représenter au moins dix pourcent (10 %) du capital social de la Société. Tout Administrateur ou les commissaires aux comptes peuvent organiser d'autres assemblées générales.

Dans le cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de cette assemblée, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et de publication.

Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10 %) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq jours (5) avant la date de l'assemblée.

Chaque actionnaire peut voter par le biais de formulaires de vote en les envoyant par la poste ou par fax au siège de la Société ou à l'adresse inscrite dans la convocation. Les actionnaires peuvent seulement utiliser des formulaires de vote fournis par la Société comportant au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, la proposition soumise à la décision de l'assemblée, ainsi que trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre, ou de s'abstenir de voter en cochant la case appropriée. Les formulaires de vote qui n'indiquent ni un vote en faveur, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en considération que les formulaires de votes reçus trois (3) jours avant l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

Chaque Action jouit d'un vote. Un actionnaire peut être représenté à une assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout moyen similaire) un mandataire, actionnaire ou non.

Les actionnaires ont le droit de participer à l'assemblée par vidéoconférence ou autres moyens de télécommunication permettant leur identification, et les actionnaires qui participent de telle façon sont considérés comme étant présents à l'assemblée pour les besoins du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent être conformes aux spécifications techniques garantissant une participation effective à l'assemblée et en particulier que les délibérations soient transmises sans interruption.

Art. 14. Lieu et Heure de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires a lieu endéans la Ville de Luxembourg, à un endroit spécifié dans la convocation. L'assemblée se tiendra à Luxembourg le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10 heures.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

Le Conseil établit un bilan et le compte des pertes et bénéfices. Il remet aux commissaires aux comptes ces documents ensemble avec un rapport des opérations de la Société au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui établiront un rapport de ces documents.

Art. 16. Répartition des bénéfices. Chaque année, au moins cinq pourcent des bénéfices nets est prélevé pour alimenter la réserve légale. Cette allocation n'est plus obligatoire si et tant que le montant de cette réserve légale est au moins égal au dixième du capital de la Société.

Après allocation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires détermine l'appropriation et la répartition des bénéfices nets.

Le Conseil peut décider de verser des dividendes intérimaires conformément aux dispositions prévues par la loi.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires votant pour la modification des statuts.

Dans le cas où la Société serait dissoute, la liquidation sera prise en charge par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre VII. - Droit applicable

Art. 18. Droit applicable. Tout ce qui n'est pas prévu dans ces Statuts sera déterminé conformément à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales ainsi que conformément à ses modifications ultérieures.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale a décidé de confirmer les gérants actuels de la Société en fonction, à savoir:

- M. Charles Crawford Stoops, né le 8 juin 1962 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 22/24 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mme Laura Shesgreen, née le 25 mars 1967 à Baile Atha Cliath/Dublin, Irlande, demeurant professionnellement au 22/24 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- M. Norbert Becker, né le 7 octobre 1953 à Luxembourg, demeurant professionnellement à l'Aerogolf Center, 1 B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Luxembourg;

- M. Peter Edmond Foulds, né le 29 novembre 1973 à Bletchey, Buckinghamshire, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 22/24 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
comme administrateurs de la Société.

La nomination des administrateurs est pour la période expirant à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social clôturant le 31 décembre 2011.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale décide de confirmer la nomination d'Audit Conseil Services S.à.r.l., comme commissaire aux comptes de la Société pour la période expirant à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'année sociale clôturant le 31 décembre 2010.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société comme conséquence de sa transformation en société anonyme sont estimés à EUR 4.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg-Ville à la date en tête des présentes.

Après lecture, les mandataires ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. KAUFFMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32677. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010102806/544.

(100115669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Star Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 32.697.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2010

Il ressort de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/06/2010 que:

- L'assemblée accepte de renouveler les mandats des administrateurs en place à savoir:

* Madame Martine EHLINGER

* Monsieur Marcel EHLINGER, 24 chemin de Planalui à CH-1936 Verbier

* Monsieur Stéphane MERLET, 65 rue Baumbusch à L-8213 Mamer pour une nouvelle durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016.

- L'assemblée accepte de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Madame Martine EHLINGER pour une nouvelle durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016.

- L'assemblée accepte de renouveler le mandat de commissaire de Madame Isabelle LOUIS pour une nouvelle durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016.

Fait à Windhof, le 29/06/2010.

Mandataire

Référence de publication: 2010100128/20.

(100112163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Thill-Loehr S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7373 Helmdange, 114, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.283.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010100137/10.

(100111987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

TK NorthTrek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 154, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.725.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010100138/10.

(100111945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Edessa SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.457.

—
Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EDESSA SA
Société Anonyme
Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING
Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2010100995/14.

(100112006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

**Vieira S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Vieira & Nunes Associés S. à r.l.).**

Siège social: L-4326 Esch-sur-Alzette, 9, rue Stalingrad.
R.C.S. Luxembourg B 149.093.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 mai 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010100151/12.

(100111921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

VLUXIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 201, rue Pierre Krier.
R.C.S. Luxembourg B 139.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010100152/10.

(100112087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

4Climate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7248 Bereldange, 21, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 110.580.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010100159/10.

(100111888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Airport Center Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 375.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 39.228.

Extrait des résolutions prises par les associés le 30 juin 2010

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65477, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010100184/16.

(100111828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Tizia, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4751 Pétange, 145, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 154.518.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Elisabete Maria DE MOURA ARADA, indépendante, née le premier mai 1980 à Mondim de Basto (Portugal), demeurant à L-4751 Pétange, 145, route de Longwy.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «TIZIA».

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de détail d'articles de:

- chapellerie-chemiserie,
- de lingerie-bonneterie;
- chaussures, d'accessoires de mode y assortis;
- maroquinerie et d'articles de confection;

et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à la favoriser et à le développer.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Pétange. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Il peut être créé, par simple décision des associés ou des gérants, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession ou de transmission pour cause de mort à un non-associé celui-ci devra faire l'objet d'un agrément unanime à défaut d'un tel agrément les autres associés devront s'en porter acquéreurs. Ces dispositions sont applicables à toute aliénation tant à titre onéreux qu'à titre gratuit de parts sociales. L'apport de parts sociales dans le capital d'une société, est interdite.

L'associé qui se propose de céder tout ou une partie de ses parts sociales à un non-associé doit les offrir préalablement, au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours, à ses coassociés qui disposeront d'un droit de préemption jusqu'à la fin de cet exercice pour s'en porter acquéreurs à la valeur bilan du dernier exercice approuvé.

L'offre aux coassociés des parts à céder à un tiers, sera communiquée par lettre recommandée à la gérance. Elle contiendra impérativement le nom et la qualité du ou des cessionnaires, le nombre et le prix des parts à céder. La gérance communiquera par lettre recommandée le calcul de la valeur des parts d'après le dernier bilan aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts sociales aux prix arrêtés sur base du dernier bilan approuvé. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus de leur part.

En cas de désaccord entre parties sur le prix des parts à céder après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux coassociés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.

Au cas où aucun des associés restants n'est disposé à acquérir les parts sociales sujettes à cession, les associés restants auront le droit de désigner un ou plusieurs tiers pour acquérir ces parts sociales.

Toute cession de parts sociales doit être vérifiée par la gérance quant à sa procédure et acceptée par elle dans un acte notarié sous peine d'inopposabilité à la société.

Art. 7. La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque est impossible sans l'accord préalable et unanime de l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables «ad nutum» par l'assemblée générale, qui fixe leurs pouvoirs et les rémunérations.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti comme suit:

Cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital le solde reste à la disposition des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2010.

Libération

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire par la comparante Madame Elisabete Maria DE MOURA ARADA préqualifiée, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué a pris des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au L-4751 Pétange, 145, route de Longwy.

2. Le nombre de gérants est fixé à deux:

a) Est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée:

- Madame Elisabete Maria DE MOURA ARADA, prénommée.

b) Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée:

- Madame Rita Paula SOARES HENRIQUES, salariée, née à Camera de Lobos (Portugal) le 12 février 1969 demeurant à L-4671 Oberkorn, 47, avenue Parc des Sports.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérantes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E.M. DE MOURA ARADA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32487. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Référence de publication: 2010102876/114.

(100115129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Allied Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 130.204.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé sous seing privé que Tyco International Ltd, associé unique de la Société, a transféré l'intégralité des parts sociales à Tyco International Holding Sàrl ayant son siège social au 29, Avenue de la Porte Neuve - L-2227 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B122091 avec effet au 22 juin 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Allied Luxembourg Sàrl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010100187/16.

(100111866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Bremonhill Investment S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 130.894.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société à Luxembourg le 28 juin 2010:

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue en date du 28 juin 2010 qu'il a été décidé de:

1. réélire en tant que délégué à la gestion journalière de la Société Monsieur Vincent Goy, né le 16 juin 1955 à Dudelange, et résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010100213/18.

(100111826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Property and Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 153.443.

EXTRAIT

Il en résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 juin 2010.

Première résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Filip SERVRANCKX, administrateur de société, né le 30 janvier 1967 à Tienen (Belgique), demeurant à L-8151 Bridel, 25a rue de Schoenfels en tant qu'administrateur de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 juillet 2010.

Pour la société

COFICOM TRUST S.à r.l.

50 Esplanade

L-9227 Diekirch

Signature

Référence de publication: 2010100182/20.

(100110157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Addis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9157 Heiderscheid, 1, Am Eewischteneck.

R.C.S. Luxembourg B 154.587.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le seize juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

Monsieur Ayanna KEBEDE, commerçant, né à Addis Abeba (Eth.) le 14 août 1966 (matr. 1966 08 14 550) demeurant à L-9510 Wiltz, 7, rue des Prés.

Lequel comparant a arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a décidé de constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «ADDIS S.à r. l.».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Heiderscheid; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un café et d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, petite restauration et location de chambres.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500,- €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,- €) euros chacune.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses coassociés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;

- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Tous les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Ayanna KEBEDE, prénommé.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de huit cent euros (800,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixée à L-9157 Heiderscheid, 1, Am Eewischteneck.
2. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée,
- Monsieur Ayanna KEBEDE, prénommé.
3. La société sera valablement engagée par la signature du gérant unique.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. KEBEDE , P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 18 juin 2010. DIE/2010/5867. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé.): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, DÉLIVRÉE AUX FINS DE LA PUBLICATION AU MÉMORIAL C.

Ettelbruck, le 2 août 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010104480/73.

(100118592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Axxion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 82.112.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.7.2010.

Pour le Conseil d'Administration

Thomas Amend / Roman Mertes

Référence de publication: 2010100189/13.

(100111832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Burlington Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 74.792.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 12 mai 2010.

Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2010.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010100217/13.

(100111830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

CDA Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 117.945.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 12 mai 2010.

Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2010.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010100224/13.

(100111834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Datatec International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 59.994.

—
International Corporate Services (Luxembourg) S.A.R.L. dénonce avec effet immédiat le contrat de domiciliation conclu en date du 4 janvier 2007 avec la société Datatec International Holding S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juin 2010.

International Corporate Services Luxembourg SÀRL

24, rue Jean l'Aveugle

L-1148 LUXEMBOURG

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2010100239/15.

(100111821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

TNE Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 154.496.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le premier juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Federico Maria SARONNI, artisan, né à Crema, (Italie), le 24 décembre 1959, demeurant à Crema (Italie) Rue Brescia 13/B, Code Postal 26013,

ici représenté par Madame Sophie BATARDY, employé privé, née à Lille le 22 janvier 1963, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a par sa mandataire, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de “TNE LUX S.A.R.L.”.

Art. 3. La société a pour objet l’exploitation d’une entreprise de transport international < 3,5 T, agence de d’affrètement, stockage et distribution.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d’autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l’objet ci-dessus et susceptibles d’en faciliter l’extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Kehlen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d’une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, souscrites par l’associé unique, Monsieur Federico Maria SARONNI, artisan, né à Crema, (Italie), le 24 Décembre 1959, demeurant à Crema (Italie) Rue Brescia 13/B, Code Postal 26013.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l’article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l’accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l’exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d’exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l’article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l’interdiction, la faillite ou la déconfiture de l’un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d’un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s’immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l’assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu’il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu’elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu’un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l’assemblée générale sont exercés par l’associé unique.

Les décisions prises par l’associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l’associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n’est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l’exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l’indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l’inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-8267 Kehlen, Bâtiment Hoyer, Z.I.Kehlen.
- 2.- Monsieur Federico Maria SARONNI, artisan, né à Crema (Italie), le 24 Décembre 1959, demeurant à Crema (Italie) Rue Brescia 13/B, Code Postal 26013, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie BATARDY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher le 05 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2279. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 28 juillet 2010.

Référence de publication: 2010101965/109.

(100114516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

IFI Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 84.151.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 12 mai 2010.

Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2010.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010100286/13.

(100111835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.